

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE****SEANCE DU JEUDI 05 MARS 2026****Délibération n°DL2026_003 : Débat d'orientations budgétaires 2026**

Date de la convocation : 26/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Laurent BROIHANNE, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Valérie COPIN, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Joseph MATTIOLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Martine UBALDI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Pauline LAUNAY après le vote de la délibération n°003, Yves FUNEL après le vote de la délibération n°007, David VARRONE après le vote de la délibération n°009.

PROCURATIONS : Aline BOURDAIRE à Ali AMRANE, Catherine BUTTY à Philippe BONELLI, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Jean-Louis CONIL à Marino CASSEZ, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Nicolas DOYEN à Annie OGGERO-MAIRE, Jean-Pierre FRANCHI à Christian ZEDET, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Roger MISSENTI, François ROUSTAN à Jérôme VIAUD, Bernard ROUX à Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA à Brigitte LUCAS.
Pauline LAUNAY à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n° 004.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Odile DESPLANQUES, Gilbert EININGER, Annie FRECHE, Alexandre GAIFFE, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Michèle PAGANIN, Christiane REQUISTON, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	DELIBERATION
DU 05 MARS 2026	N°DL2026_003
RAPPORTEUR : Monsieur le Président	
FINANCES	
Débat d'orientations budgétaires 2026	
<u>SYNTHESE</u>	
Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximum pour les autres maquettes budgétaires.	

Monsieur le Président expose au conseil communautaire ;

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 publiée au journal officiel du 23 janvier 2018 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté en Commission des Finances du 20 février 2026 et joint aux convocations du conseil ;

AR Prefecture

006-200039857-20260305-DL2026_003_1-DE
Reçu le 18/03/2026
Publié le 18/03/2026

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026, de la tenue en séance du débat des orientations budgétaires pour 2026 et à son issue, des orientations budgétaires pour 2026.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture et publié le*

18 MARS 2026

Le secrétaire de séance

Philippe BONELLI



Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-200039857-20260305-DL2026_003_1-DE
Reçu le 18/03/2026
Publié le 18/03/2026